

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Désignation des représentants au Comité Social Territorial (CST)

Séance du 15 avril 2026,

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures et zéro minute, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le huit avril deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEGAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

FUMEX Jacques pouvoir à DRHOUIIN Jacques
MASSIRONI Alain pouvoir à BOURGEGAIS Didier
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à BEVOZ Coralie
PERNOD Stéphanie pouvoir à CYVOCT Jean-Michel

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Coralie BEVOZ

En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu la délibération N°2022- 072 « Création d'un comité social territorial dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents » ;

Vu la délibération N°2022-090 « Fixation du nombre de représentants au comité social territorial, type de scrutin » ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il désignera par arrêté les représentants de la Commune au sein du Comité Social Territorial (CST) dont il convient d'en arrêter le nombre de membres. Il indique que les représentants du personnel seront en nombre égal.

Monsieur le Maire propose huit membres élus comme suit :

Comité Social Territorial (CST)	4 Elus Titulaires	Le Maire Philippe EMIN	Philippe EMIN
			Nicole ROSIER
			Jean-Michel CYVOCT
			Karine LIEVIN
	4 Elus Suppléants		Stéphanie PERNOD
			Didier BOURGEAIS
			Coralie BEVOZ
			Jacques DRHOVIN

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **FIXE** à huit membres ses représentants élus de la Commune (4 titulaires et 4 suppléants) au sein du Comité Social Territorial :

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 13/05/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260415-DE-2026-04-09-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026